



Paris le 11 avril 2018

M. Thierry PHILIP
Président de l'Institut CURIE

Objet : Dépôt de préavis de grève.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève au périmètre de l'Institut Curie, pour la journée du **jeudi 19 avril 2018**, qui débutera le mercredi 18 avril à partir de 20h00 et se terminera le vendredi 20 avril à 07h00.

Nous exigeons :

- La prise en compte des risques psycho-sociaux dans la mise en place du projet d'Établissement MC21, et l'arrêt de la stratégie de marche forcée qui a des répercussions dramatiques à tous les niveaux de responsabilité à l'Institut Curie,
- La mise en concordance des paroles et des actes de la Présidence, qui doit développer "l'Esprit Curie", notamment en harmonisant les pratiques RH entre le Centre de Recherche, l'Ensemble Hospitalier et le Siège, dès que c'est possible.
- Car comment "travailler ensemble" lorsque si peu de socle commun relie nos trois entités ?,
- La fin des politiques RH d'individualisation des salaires, au Centre de Recherche, à l'Ensemble Hospitalier et au Siège, en faveur de politiques collectives de redistribution de la valeur produite,
- La revalorisation des salaires de 5%, pour toutes les catégories professionnelles, et la création d'un 13ème mois pour tous et toutes,
- La suppression du forfait jour, qui ne garantit pas le respect des durées maximales raisonnables de travail ainsi que des repos, journaliers et hebdomadaires.

Pour obtenir la satisfaction de ces revendications, la CGT des personnels de la fondation Curie rejoint la **Fédération CGT Santé et Action Sociale** et la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**, en appelant à la mobilisation.

Merci de revenir vers nous pour l'organisation du service minimum prévu à l'Institut Curie.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les plus sincères.

C. PORTALES

DSC CGT Institut CURIE



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

A l'attention de Madame PERIN-FOUCAULT DGOS

Objet : Préavis de Grève.

Montreuil, le 05 avril 2018

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 19 avril 2018** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Le 19 avril, nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir pour :

- **la réponse aux besoins de la population par des services publics de qualité et partout sur le territoire**
- **la défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ainsi que l'amélioration des conventions collectives**
- **les créations d'emplois nécessaires, des embauches en CDI, la titularisation des précaires dans la Fonction publique**
- **le financement de 10 milliards pour créer 200 000 emplois de soignants dans les EHPAD, pour arriver à un soignant par résidents.**
- **la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique et dans les conventions collectives, véritable amélioration de carrière, reconnaissance des qualifications**
- **la sortie des politiques d'austérité : retrait des lois d'austérité et octroi des moyens de financement pour les services publics, dont le secteur sanitaire et social a besoin,**
- **une protection sociale et une Sécurité Sociale de haut niveau pour toutes et tous, avec y compris des droits nouveaux comme la prise en charge de la perte d'autonomie,**
- **une loi d'organisation du système de santé qui abroge les lois HPST et de modernisation du système de santé et l'arrêt de la mise en place des GHT**
- **le retrait de la loi travail XXL et des ordonnances Macron**
- **une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **l'amélioration des conditions de travail, une meilleure reconnaissance de la catégorie active dans le public et de la pénibilité dans le privé,**
- **le maintien de l'ensemble des instances représentatives dans le public comme dans le privé, ainsi que de leur mission**
- **l'amélioration des droits à la retraite et la revalorisation des retraites et des pensions,**
- **la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h de jour et 30h de nuit.**
- **le respect des droits et libertés**
- **la défense et maintien des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Responsable espace revendicatif

19 avril : journée de convergence des luttes !

Animé par la seule volonté de répondre aux intérêts individuels de quelques « premiers de cordée », aux revendications du MEDEF, le gouvernement et la majorité parlementaire s'inscrivent dans une remise en cause profonde de notre modèle de société.

Salariés ou travailleurs dit autonomes, privés d'emploi, retraités, jeunes sont mis en opposition pour ne pas solliciter les moyens financiers existants, ni répartir les richesses produites par le travail.

LA CGT PROPOSE À TOUTES ET TOUS D'AGIR LE 19 AVRIL POUR UNE ALTERNATIVE DE PROGRÈS SOCIAL AUTOUR :

- De l'amélioration du pouvoir d'achat, des pensions et des minima sociaux sur la base d'un SMIC à 1800 euros.
- Du développement de l'emploi de qualité et la réduction du temps de travail à 32 heures.
- De l'obtention de droits collectifs de haut niveau prévus dans des conventions collectives ou des statuts.
- Du développement d'une industrie et de services publics qui répondent aux besoins des populations.

La CGT, ses militants, ses syndiqués sont à pied d'œuvre pour élever le rapport de force dont les travailleurs ont besoin pour la satisfaction de leurs revendications. Pour être plus fort, il faut être plus nombreux.

Une première journée de convergence des luttes

Ces dernières semaines, des initiatives d'actions avec des grèves et manifestations ont été organisées dans plusieurs secteurs professionnels et territoires.

Les retraités et les salariés des EHPAD étaient mobilisés dans l'unité le 15 mars dernier. Ils étaient des milliers dans les rues. Les uns aspirent – à juste titre – à des niveaux de pensions leur permettant de vivre dignement, et les autres à travailler dans des conditions décentes.

Le 22 mars, les salariés de la fonction publique, des entreprises privées et publiques, les cheminots, étaient en arrêt de travail et en manifestation dans tout le pays.

Le 30 mars, les salariés de Carrefour se sont mobilisés contre le démantèlement du groupe orchestré pour répondre aux seules exigences de rentabilité des principaux actionnaires.

Depuis le 3 avril, une mobilisation massive des cheminots est engagée pour le service public ferroviaire.

Toutes ces actions montrent que les salariés, les retraités, les jeunes ne s'en laissent pas conter. Ils exigent une autre action politique du gouvernement et que le patronat réponde à leurs revendications dans les entreprises.

Sur les lieux de travail, il s'agit d'interpeller le patronat à partir de vos revendications et de décider des formes d'actions pour participer aux manifestations organisées dans les départements.

Pour la CGT, toutes ces luttes – comme celles en construction – nécessitent un grand rendez-vous d'actions interprofessionnelles et unitaires.

La CGT appelle les salariés du privé et du public, la jeunesse et les retraités à participer massivement à la journée d'actions, de grève et de manifestations le 19 avril prochain, une première étape dans le processus de convergence des luttes.